



COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du traité de fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran et fixation de la parité

Paris, le 19 octobre 2018

Safran (Euronext Paris : SAF) et Zodiac Aerospace ont signé ce jour un traité de fusion relatif au projet de fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran annoncé le 1^{er} juin dernier. Ce projet sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Safran qui sera appelée à se réunir le 27 novembre 2018.

Cette opération fait suite à la prise de contrôle de Zodiac Aerospace par Safran, intervenue au premier trimestre 2018 à l'issue de l'offre publique de Safran sur Zodiac Aerospace. Elle vise à poursuivre la rationalisation de la structure du nouveau groupe.

Le rapport d'échange proposé pour la fusion s'établit à 0,2745 action ordinaire Safran par action Zodiac Aerospace, soit une parité d'échange ajustée par rapport à celle de la branche subsidiaire d'échange de l'offre publique pour tenir compte du fait que les actions ordinaires Safran qui seront émises dans le cadre de la fusion sont des actions ordinaires immédiatement cessibles et non des actions de préférence inaliénables pour une durée de 36 mois à compter de leur émission. Le rapport d'échange proposé a été conforté par une approche multicritères reposant sur les méthodes d'évaluation usuelles.

Du fait de l'absence de rémunération de la participation directe de Safran dans Zodiac Aerospace, la fusion aura un impact dilutif limité et donnera lieu à l'émission d'un nombre d'actions nouvelles Safran représentant environ 0,79% du capital de Safran.

Les commissaires à la fusion, désignés par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris, établiront des rapports sur les modalités de la fusion et sur la valeur des apports, qui seront mis à la disposition des actionnaires.

L'ordre du jour ainsi que les projets de résolutions de l'assemblée générale de Safran seront publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires dans les prochains jours. L'ensemble des documents d'information des actionnaires relatifs au projet de fusion sera mis à disposition des actionnaires prochainement, en ce compris un communiqué détaillé¹.

¹ Conformément à l'article 17 de l'instruction de l'Autorité des marchés financiers DOC-2016-04 du 21 octobre 2016 telle que modifiée.

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue pas, ni ne doit être interprété comme, une offre de vente ou de souscription ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription (ou toute annonce d'une telle offre ou sollicitation à venir) de titres financiers en France, aux Etats-Unis d'Amérique (les « Etats-Unis ») ou dans toute autre juridiction. Aucune offre de vente ou de souscription de titres ou de sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres ne sera faite en France, aux Etats-Unis ou dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant enregistrement, dispense d'enregistrement ou d'inscription ou qualification appropriée en vertu des lois sur les titres financiers de cette juridiction, et, de la même manière, la distribution de ce communiqué dans ces juridictions peut faire l'objet de restrictions. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer à propos de, et observer, ces restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les titres financiers de ces juridictions.

Les titres financiers auxquels il est fait référence dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « US Securities Act ») et ne peuvent être offerts, vendus, transférés ou aliénés autrement aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'obtention d'une exemption, en vertu de la loi américaine sur les titres financiers et en conformité avec les lois étatiques applicables aux titres financiers. Safran n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une quelconque partie d'une offre aux Etats-Unis ni de procéder à une offre au public de titres en France, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays.

Le présent communiqué ne peut être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique.

Safran est un groupe international de haute technologie opérant dans les domaines de la propulsion et des équipements aéronautiques, de l'espace et de la défense. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie plus de 58 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 16,5 milliards d'euros en 2017. Safran occupe, seul ou en partenariat, des positions de premier plan mondial ou européen sur ses marchés. Pour répondre à l'évolution des marchés, le Groupe s'engage dans des programmes de recherche et développement qui ont représenté en 2017 des dépenses de près de 1,4 milliard d'euros. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.

En février 2018, Safran a pris le contrôle de Zodiac Aerospace, élargissant ainsi son périmètre d'activités dans le domaine des équipements et systèmes aéronautiques. Avec Zodiac Aerospace, le Groupe compte plus de 91 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires qui s'élèverait à environ 21 milliards d'euros (proforma 2016).

Pour plus d'informations : www.safran-group.com / Suivez @Safran sur Twitter 

Contact Presse

Catherine MALEK : catherine.malek@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 80 28

Contacts Analystes et Investisseurs

Cécilia MATISSART : cecilia.matissart@safrangroup.com / T +33 (0) 1 40 60 82 46

Frédéric LUCAND : frederic.lucand@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 82 19

**NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE**